L'occupation du temps par les répliques – Cheikh 'Ubayd Al Jâbiri

21/10/2013 LAISSER UN COMMENTAIRE

Question :

« L'occupation par les k7 et les livres de répliques s'est amplifiée ces derniers temps et en parallèle il existe un délaissement de l'apprentissage de la science. De plus, si quelqu'un se met à conseiller les jeunes et à les inciter à étudier, il se peut qu'il soit classé parmi les partisans de telle et telle personne.
Quelle est donc la règle dans ce sujet et quelles directives pouvez vous donner concernant l'attitude à adopter avec les jeunes sur ce point en vous demandant également un conseil général pour les jeunes par rapport à la recherche de la science ? »

Réponse :

« Je vous ai précédemment donné des indications suffisantes pour répondre à une partie de cette question.
J'ajoute ici :
Les répliques font parti du prêche. Elles sont une diffusion de la Sounna et un rejet de l'innovation et une protection pour Ahl As Sounna contre le danger des innovateurs. Je ne connais aucun savant parmi Ahl As Sounna, et encore moins un imâm qui interdise les répliques. Ce n'est pas une interdiction absolue mais c'est une interdiction restreinte. En effet si un savant constate que ses élèves ou les gens de son pays ont délaissé la compréhension de la 'aquida, de l'adoration et des relations sociales et qu'ils se sont tourné vers les répliques, alors il les met en garde et leur dit « ne vous occupez pas avec les répliques » c'est-à-dire n'en faites pas votre seule occupation.
Il veut par là deux choses :

La première : l'acquisition de la science.
En effet en observant les imams qui ont mis en garde contre les innovations et les innovateurs, tu trouveras qu'ils parlent avec science et non avec sentiments. Ainsi ont agit leurs successeurs, cela par désir d'appliquer la parole du prophète (Paix et éloges d'Allah sur lui) : « Celui à qui Allâh veut du bien il lui donne la compréhension de la religion ». les savants ont dit : on comprend par ce hadith « celui à qui Allâh ne veut pas de bien, Il ne lui donne pas la compréhension de la religion », et ceci est vrai.

La deuxième chose :
Ils veulent d'eux que les répliques soient prises à une certaine mesure de telle manière que cela ne les détourne pas de la science. Comme cous le savez, les Prophètes que la paix et la bénédiction soient sur eux, n'ont pas laissé en héritage de dinars ni de dirham, mais ils ont laissé la science, celui qui la prend a certes pris une part abondante. Ceci est la recommandation de notre prophète (Paix et éloges d'Allah sur lui).
Nous pouvons donc en nous basant là-dessus diviser les personnes qui lisent les répliques en plusieurs catégories.
La 1ère : celui qui a la capacité à joindre les répliques aux points de la science. Celui là on ne le repousse pas, on l'appuie, on demande qu'Allâh bénisse son travail, on le soutient. Du moment qu'il a la capacité d'acquérir les différents points de la science, détaillées ou claires, grandes ou petites, qu'il ne néglige pas l'apprentissage de la science, il n'est pas permis de le stopper.

La 2ème :
Celui qui ne se préoccupe pas du tout de l'apprentissage de la science mais son seul souci est de savoir ce qui se passe sur la place « un tel a dit, un autre a dit ». C'est cette personne qu'on réprimande sévèrement, non pas parce qu'il a fait une innovation mais plutôt pour son propre

bien. Nous lui disons : tu as négligé une chose plus importante que ça. En effet, si disparaissent les savants, ceux par qui Allâh a repoussé les innovations et les innovateurs et qui sont devenus des montagnes, qui alors va devenir leurs héritiers si nous n'avons pas de science ? Les ignorants ? Siéront-ils pour diriger les gens et les guider? Pas du tout. Ceux là s'égarent et égarent. Sous ce rapport, nous réprimandons sévèrement notre frère et nous lui disons « crains Allâh ! Tu as donné tout ton temps ou la plupart de ton temps dans ces répliques. Il te suffit de savoir que tel savant ou imam a répliqué à telle personne et a dévoilé son cas et son mal. »
Moi personnellement, par Allâh, je n'ai pas lu tout ce qu'a écrit cheikh Rabi' sur Sayid Qotb. Cependant, j'en ai lu une partie et j'ai compris le reste. Ceci car cheikh Rabi' tient la bannière par laquelle il porte l'emblème de la Sounna défendant celle-ci et ses partisans. Il ne l'a pas élevé contre un combattant, un ennemi de la Sounna, sans qu'elle ne soit revenue victorieuse et forte.

La 3ème:
Celui qui ne sait pas ce qui se passe autour de lui. Celui-ci nous lui montrons les répliques des savants contre les innovateurs afin qu'il soit clairvoyant et qu'il ne soit pas attaqué à l'improviste. Je vous donne un exemple : cheikh Al 'Outhaymin. Vous connaissez sa valeur. Lorsqu'il fut questionné au sujet des livres de Sayid Qotb, il répondit : « je ne connais pas ses livres, je n'en ai pas lu beaucoup ». A une autre occasion, il dit « L'étude de cheikh Rabi' sur ce sujet nous suffit ». Il nous renvoya alors à cheikh Rabi'.

Je vous interdis l'exagération/ l'injustice et je vous ordonne la douceur. Celui qui m'interdit de m'occuper avec les répliques et de délaisser la science, je n'exagère pas/je ne suis pas injuste à son sujet si je sais qu'il fait partie de Ahl As Sounna, qu'il veut me conseiller, et que j'acquière de la science.
Certes ce sont Ahl Al Bida' qui interdisent d'une manière absolue les répliques : « délaissez les répliques ! C'est une perte de temps et ça empêche d'étudier ! ». Mais Ahl As Sounna ne l'interdisent pas de manière absolue. Même s'ils disent cette expression d'une manière absolue à un moment précis la plupart du temps, ils veulent par là mon bien et me conseiller. Nous savons cela par leurs situations et leurs paroles. Prenons par exemple cheikh Al 'Outhaymin : lorsqu'il dit à ses élèves, les gens de son pays et les musulmans « ne vous occupez pas avec les roudoud », quelles est sa situation ? Il est sur la Sounna, il appelle à elle, il défend ses partisans. Sa situation explique sa parole.
Si un ikhwan ou un tabligh te disait la même chose, que voudrait-il de toi ? Il voudrait diffuser l'innovation et égarer Ahl As Sounna. Avec ces deux exemples apparaît clairement que ceux qui interdisent les roudoud sont deux catégories de personnes.
La 1ère : Ahl As Sounna. Ils ne l'interdisent pas de manière absolue et leur but est clair.
La 2ème : Ahl Al Bida'. Ils l'interdisent de manière absolue ; ceux-là nous les connaissons et nous ne leur donnons aucune valeur. »

Source : k7 « Al had al fassil bayna al haq wa al batil » vers la 28è mn cité dans « Al qawl-l-mahmôud min aqwâl al 'ulama fil inchighâl bi koutoub-r-roudoud », article publié sur Sahab.net, http://www.sahab.net/forums/index.php?showtopic=140249, traduction en français publiée par AlMinhadj.fr, copiée depuis ce site.